

Formation Gestion des Entreprises Extérieures Plan de Prévention et Protocole de Sécurité



Des salariés faisant ou non partie de l'encadrement, réalisent en interne les Plans de Prévention pour tous les travaux mettant en cause une Entreprise Extérieure et les Protocoles de Sécurité avec les transporteurs à même de livrer des marchandises.

Objectifs

Former le personnel à l'élaboration des Plans de Prévention (PDP) par un point sur la réglementation applicable, une étude des situations les plus courantes et une mise en pratique d'un cas préparé
Comprendre le fonctionnement des Protocoles de Sécurité (PDS)

1. Pré requis

Aucun pré requis.

2. Public

Être affecté à un poste en lien avec des entreprises extérieures ou des transporteurs.
Toute personne de l'entreprise qui souhaite être sensibilisée à la question de la gestion des entreprises extérieures.

3. Durée

0,5 à 1 jour, soit 3,5 à 7 heures en fonction de la qualité de l'organisation déjà en place.

4. Modalités d'accès

Les modalités d'accès sont communiquées par l'entreprise au travers de la convocation

Les modalités d'accès à la formation des stagiaires handicapés sont celles mises en œuvre au sein de l'entreprise pour faciliter l'accès aux personnes handicapées.

Le choix de la salle de formation se fera pour que les salariés puissent y accéder et séjourner en fonction de leur handicap.

5. Délais d'accès

1 semaine avant la date de début de la formation.

6. Programme

Rappels théoriques et obligations réglementaires.

Compréhension du rôle et de la responsabilité des différents acteurs.

Différents cas pratiques à étudier dont l'analyse des documents propres aux structures des stagiaires.

7. Moyens pédagogiques

Analyse des documents internes de la société, à savoir module de formation interne.
Films INRS.

Plan de Prévention, et Protocoles de Sécurité utilisés,

Mise en situation des cas les plus représentatifs : retours d'expérience.

Travail collectif sur l'élaboration des plans et propositions d'amélioration.

8. Modalités d'évaluation

Questionnaire en fin d'évaluation avec cotation :

Acquis / En cours d'acquisition / Non acquis

9. Tarif

900 € / jour entre 1 et 5 participants

1100 € / jour entre 5 et 8 participants

1300 € / jour au-dessus de 8 participants

10. Contact et intervenant

Olivier BATAILLE : intervenant, référent pédagogique, administratif et handicap

olivier.bataille@aixeo.fr Tél : 0680359792

Chimiste de formation, ancien Directeur d'usine

IPRP, Intervenant en Prévention de Risques Professionnels, Domaine :

Sciences et Techniques Spécialité : Risques Chimiques, Référent PACA du Réseau IPRP FRANCE

Conseiller à la Sécurité Transport Matières Dangereuses (ADR) depuis 2001

Intervention en présence d'amiante - Encadrant technique, de chantier et/ou Opérateur Sous-section IV

Auditeur OHSAS 18001 :2007

Intervenant extérieur Master PRNT (13), Licence PRO MSGR (84), IUT CHIMIE (13)

Coordonnateur scientifique du site <http://www.sante-securite-paca.org>

11. Références Formation Gestion des entreprises extérieures

Société des Eaux de Marseille, Marseille, accompagnement du service formation de 2017 à 2021

AIXEO a pour vocation la formation, l'audit, le conseil et l'expertise pour la santé, la sécurité au travail (SST) et les risques professionnels.

L'accompagnement des entreprises passe par :

- La mise en place d'un Système de management de la Sécurité, du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, de référents sécurité internes ;
 - La fonction de Conseiller à la Sécurité externe pour le transport des matières dangereuses,
 - Les formations intra ou inter sur la sécurité et la santé au travail, l'évaluation du risque chimique, le suivi des obligations réglementaires, la gestion des déchets dangereux, le suivi de la pénibilité, le suivi des expositions des salariés, les protocoles de sécurité, les plans de prévention.

AIXEO est Prestataire de formation N° 93 13 14162 13
Certifié QUALIOP1

AIXEO fournit un accompagnement du management de la prévention des risques professionnels mais ne se substitue en aucune façon à la responsabilité de l'employeur